



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 23 mai 2017
19 heures 00

CR/CC

N° 002145

Sports - Projet de rénovation et de mise aux normes de sécurité du stade municipal Joseph Marie Antoine dit «Stade de Viton». Renouvellement de la demande de soutien financier à la Fédération de Football Français amateur (FFF).

Affiché le :

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 23 mai 2017 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 17 mai 2017, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint)

ABSENTS :

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé Secrétaire.

Le conseil a de nombreuses fois délibéré au sujet de la rénovation du stade Joseph Marie Antoine dit « stade VITON ».

Ce projet de rénovation est une nécessité afin de permettre à notre territoire d'accueillir la pratique sportive dans de meilleures conditions et particulièrement le football amateur.

Plus largement, inscrit dans l'objectif global de développement de la municipalité, ce projet vise à promouvoir les valeurs sportives, à renforcer les liens sociaux, à contribuer au développement de l'offre des sports et de loisirs et, à améliorer le cadre de vie des populations du territoire, des écoles et usagers, des équipes sportives, des visiteurs et du public.

Une première demande auprès de la fédération de football français (FFF) amateur a été réalisée et délibérée le 22 novembre 2016 (délibération n° 2066). Malgré la validation du district dont dépend Apt, le dossier n'a pu être soutenu par la FFF amateur suite aux crédits épuisés de celle-ci en 2016.

Etant donné que la réhabilitation du stade « VITON » est une nécessité, nous proposons de solliciter de nouveau la FFF amateur sur notre projet au titre des 2 phases (clôtures et vestiaires).

Le projet global a été évalué à 150 925,00 €HT avec la phase 1 (clôture) pour la somme de 51 486,00 €HT et la phase 2 (vestiaires et sanitaires) pour la somme de 99 439,00 €HT.

Il est rappelé au Conseil que la Région Provence Alpes Côte d'Azur soutien le projet global à hauteur de 40 400 €

Vu la délibération du 31 janvier 2017 validant le contrat de ruralité dont fait partie le projet de rénovation et de mise aux normes de sécurité,

Il est proposé au conseil municipal de solliciter la FFF amateur pour un soutien de 5 000 € pour la clôture et une aide de 19 887,80 € sur la part vestiaires/sanitaires.

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

PREND ACTE, des informations qui lui ont été communiquées,

VALIDE, la demande de subvention de 5 000 € pour la phase 1 (clôture),

VALIDE, la demande de subvention de 19 887,80 € pour la phase 2 (vestiaires),

DIT, que les crédits seront inscrits au budget de la commune pour les exercices 2017 et 2018,

MANDE, Madame le Maire aux fins de réaliser toutes démarches et toutes interventions utiles et nécessaires aux fins d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI